

Le parc d'innovation romand se bat pour ne pas être prétérité

RECHERCHE • *Le projet décentralisé autour de l'EPFL doit combler son handicap par rapport à Zurich, qui va hériter de terrains militaires. Lobbyisme à Berne.*

PHILIPPE CASTELLA

Le projet de parc d'innovation décentralisé suscite d'énormes espoirs en Suisse romande. Mais il souffre d'un gros désavantage par rapport à son pendant alémanique: la Confédération va mettre à disposition de l'EPFZ (Ecole polytechnique fédérale de Zurich) jusqu'à 70 hectares de terrain, sis sur l'aérodrome militaire de Dübendorf. Côté romand, on se bat pour obtenir des compensations.

Hier, les promoteurs du projet sont venus à Berne défendre leur cause auprès des parlementaires romands. Ils viennent de se constituer en association sous l'appellation SIP West EPFL. Les conseillers d'Etat neuchâtelois Jean-Nathanaël Karakash et vaudois Philippe Leuba se partagent sa présidence. Philippe Leyvraz en prend la direction. Centré sur l'EPFL (Ecole polytechnique fédérale de Lausanne), le parc d'innovation déploie ses antennes à Genève (biotechnologies), Neuchâtel (microtechnique), Fribourg (habitat) et Sion (énergie).

Deux revendications

Le Conseil national débattrà en juin du soutien au parc national d'innovation. Le Conseil fédéral lui soumet un crédit-cadre de 350 millions de francs pour des cautionnements de prêts. En commission, il y a une dizaine de jours, le lobby romand l'a emporté, d'une voix (11 à 10 et 4 abstentions) sur l'une de ses deux revendications: l'argent que la Confédération retire de la mise à disposition du terrain de Dübendorf devrait être réaffecté à l'ensemble des sites (lire ci-contre).

«Il faut affecter les produits de l'innovation à l'innovation», justifie Philippe Leuba. «Il faut corriger le fait que la Confédération gagne de l'argent sur le dos du projet, alors qu'on demande aux cantons d'y participer financièrement», ajoute Jean-Nathanaël Karakash.

Optimisme de rigueur

L'autre revendication romande a été rejetée en commission (13 à 10). Il s'agit d'accorder un régime légal spécifique aux terrains concernés. Ce sera le cas pour Dübendorf, propriété de la Confédération. Celle-ci «doit assurer aux autres sites des conditions d'attractivité comparables», soutient le ministre neuchâtelois.

En clair, il souhaite un régime d'autorisations de construction faci-

lité, sans pénaliser par ailleurs les cantons en matière de terrains pour du logement ou des entreprises. La principale crainte, c'est que les complexités d'application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire ne conduisent à des blocages plus ou moins longs susceptibles de retarder, voire de compromettre, l'implantation d'entreprises sur les différents sites.

Membre de cette commission, Jacques-André Maire (ps/NE) a «bon espoir» que les deux revendications l'emportent en plénum en juin. Au-delà des réflexes régionalistes et de protection du territoire, elles se sont surtout heurtées à des obstacles techniques juridiques. La seconde pourrait même être retirée, précise-t-il, en échange d'une garantie écrite de la Confédération que les différents parcs d'innovation bénéficieront bien dans la pratique d'un régime spécial en matière d'aménagement du territoire.

La vraie concurrence

Si le hub romand se bat pour obtenir les mêmes conditions que son équivalent zurichois, il ne faut pas se tromper d'échelle: «Nous ne sommes pas en concurrence avec Zurich», explique Philippe Leyvraz. «Nous nous positionnons contre Boston, Singapour ou Hong Kong. Ce sont eux, nos concurrents.»

«Il faut affecter les produits de l'innovation à l'innovation»

PHILIPPE LEUBA

Adrienne Corboud Fumagalli développe: «Les entreprises s'installeront là où il y a des compétences scientifiques particulières.» Et la vice-présidente de l'EPFL de citer l'exemple du géant de l'informatique Intel, qui vient d'acquiescer sur coup deux start-up lausannoises, actives dans le domaine des lunettes connectées. C'est là le fruit du centre de recherche en optique appliquée installé à Lausanne.

Le parc d'innovation de l'EPFL a déjà accroché d'autres géants à son tableau de chasse, comme Cisco, Logitech, Merck Serono, Nestlé ou encore, de manière plus surprenante, Peugeot Citroën. Le cons-



Situé sur le site de l'ancienne brasserie Cardinal, le projet fribourgeois BlueFactory est l'une des composantes du hub romand du Parc suisse d'innovation. CHARLES ELLENA/VA

tructeur automobile français s'intéresse aux moyens de lutter contre l'endormissement au volant, une technologie très éloignée de son métier de base et qui l'oblige à s'exiler hors de ses propres centres de recherche et de développement.

L'appellation SIP (Swiss Innovation Park) ne va pas tout révolutionner dans ce domaine. Elle servira essentiellement de label destiné à mieux vendre les différents sites à l'étranger. I

REPÈRES

Les deux hubs du SIP

> L'EPFZ et son projet autour de l'aérodrome militaire de Dübendorf (ZH).

> L'EPFL et son hub décentralisé avec antennes sur Vaud (Biopôle), Genève (Campus Biotech incluant le Human Brain Project), Neuchâtel (Microcity), Valais (Energypolis) et Fribourg (BlueFactory).

Les autres projets retenus

> Le parc d'innovation du nord-ouest de la Suisse, à Allschwil (BL), soutenu par les deux Bâle et le Jura.

> Le projet InnovaARE du canton d'Argovie autour du Paul Scherrer Institut, à Villigen. PHC

RECONNAISSANCE

Un diplôme pour les naturopathes

La profession de naturopathe fait un pas supplémentaire vers sa reconnaissance en Suisse. Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (Sefri) a approuvé fin avril un examen professionnel supérieur donnant droit à un diplôme fédéral.

Cet examen donne un titre reconnu et protégé dans toute la Suisse, celui de praticien de naturopathie avec diplôme fédéral, a communiqué hier le Sefri. La profession connaît quatre disciplines: la médecine ayurvédique, l'homéopathie, la médecine traditionnelle chinoise MTC et la médecine naturelle traditionnelle européenne MTE.

Le métier de naturopathe a une longue tradition en Suisse et constitue une part importante de l'offre sanitaire. A l'heure actuelle, quelque 2500 naturopathes exercent dans l'ensemble des cantons. ATS

EN BREF

GENÈVE

Erwin Sperisen garde le silence

Le procès en appel d'Erwin Sperisen, qui s'est ouvert hier, risque de s'achever plus vite que prévu. Devant la Chambre pénale d'appel et de révision de Genève, l'ancien chef de la police nationale civile du Guatemala n'a pas daigné répondre aux questions que souhaitait lui poser le procureur Yves Bertossa. «Tant que vous ne répondez pas à mes questions, je refuserai de répondre aux vôtres», a fait savoir Erwin Sperisen. Ce dernier aurait voulu que le procureur clarifie ses liens avec TRIAL. Cette ONG a œuvré à l'arrestation d'Erwin Sperisen, à Genève, en 2012. ATS

PRISON GENEVOISE

Le TF admet les fouilles répétitives

Les fouilles corporelles systématiques que subissent les détenus de Champ-Dollon après chaque visite au parloir ne violent pas les droits de l'homme. Le Tribunal fédéral a débouté un jeune Maghrébin qui s'était plaint d'avoir dû se dénuder 38 fois devant les gardiens. Coupable d'avoir commis une dizaine de cambriolages, il a écopé d'une peine de trois ans de prison. Le fait d'être soumis à une fouille corporelle après chaque visite constituait selon lui un traitement inhumain. ATS

CADEAUX AUX MÉDECINS

Les Chambres sont divisées

Sauf exception, les cadeaux aux médecins devraient être interdits pour tous les produits thérapeutiques. Par 134 voix contre 51, le National a refusé hier de ne légiférer que sur les médicaments soumis à ordonnance. Il a en revanche fait un pas vers le Conseil des Etats concernant les avantages jugés licites.

La loi sur les médicaments vise à mieux cadrer les avantages que les médecins ou les hôpitaux peuvent obtenir en achetant un produit. La Chambre des cantons ne veut se concentrer que sur les remèdes soumis à ordonnance. Mais le National n'a pas suivi.

Parmi les autres produits à surveiller, il y a les prothèses, a fait valoir la Saint-Galloise Yvonne Gilli (Verts). ATS

REDEVANCE RADIO-TV

La Suisse romande continuerait à en profiter

KESSAVA PACKIRY



La Suisse romande a-t-elle à craindre de la nouvelle loi sur la radio et la télévision (LRTV), soumise au peuple le 14 juin? Non, bien au contraire. Un comité interpartisan romand en sa faveur, emmené par la sénatrice Géraldine Savary (ps) et le conseiller national Olivier Français (plr), l'a rappelé hier: «La redevance étant attribuée selon un principe de solidarité, nous recevons plus que ce que nous payons», selon Géraldine Savary. «La population romande en profite, les PME romandes en profitent, les milieux académiques, sportifs et culturels romands en profitent. C'est comme ça aujourd'hui, ce sera comme ça demain avec la nouvelle loi radio TV.»

Mais alors, qu'est-ce qui change? A l'avenir, si la loi passe, tous les ménages

paieront la redevance. Du coup, la population paiera moins pour les mêmes prestations, souligne la Vaudoise. Comme le rappelle le conseiller national Dominique de Buman (pdc), les ménages devraient payer 390 fr. environ – sans TVA, une initiative parlementaire ayant été déposée en ce sens hier, en réponse à la récente décision du Tribunal fédéral – contre 450 fr. à l'heure actuelle.

«Concernant les entreprises, 75% d'entre elles ne paieront pas de taxe alors que 9% verront leur taxe baisser», précise le Fribourgeois. Ce sont surtout les grandes entreprises, qui engrangent entre 100 millions et un milliard de chiffre d'affaires par an, qui passeront à la caisse.

Pour le système de solidarité, il faut dire merci à la Suisse alémanique: 70% des recettes de la SSR en proviennent. Mais elle n'en conserve que 43%, indique Jean-

François Roth, président de la Société de radio-télévision Suisse romande (RTSR). «L'écart sert à financer les programmes en français, italien et romanche. Casser ce modèle reviendrait à affaiblir singulièrement la Suisse romande. Livrer la production audiovisuelle aux seules lois du marché perturberait totalement cet équilibre et affaiblirait les régions minoritaires.»

C'est bien là l'un des enjeux de cette votation, selon Géraldine Savary: une volonté de la part des opposants de remettre en question ce système de solidarité. «Les initiatives populaires contre Billag ou la redevance, ne cessent de menacer ce système.» Or sans redevance, les médias du service public ainsi que les radios et télévisions privées n'auraient plus les moyens d'assurer leur mandat constitutionnel. Et donc de faire vivre la démocratie.»

Opposée à la nouvelle loi, l'Union suisse des arts et métiers (Usam) a lancé

un «réquisitoire contre la SSR», rappelle le comité romand. «En réalité, l'Usam a engagé un combat qui touche à la définition et au périmètre du service public, et qui va se poursuivre autour de la discussion sur des initiatives populaires en cours de traitement», appuie Jean-François Roth.

La redevance rapporte près de 1,3 milliard par an (le budget de la SSR est de 1,6 milliard dont 75% provient de la redevance, le reste des recettes commerciales). Avec la nouvelle loi, ce montant ne devrait guère évoluer. Et la SSR ne devrait pas toucher davantage qu'actuellement.

Les grands gagnants, parmi les bénéficiaires, seront les radios et TV régionales: elles pourront bénéficier d'une part variable de 4 à 6% de la totalité des revenus de la redevance au lieu de 4% actuellement, insiste Philippe Zahno, président des Radios régionales romandes. I